

DECRET N°2001-010 DU 05 FEVRIER 2001

Portant approbation des budgets primitifs
gestion 2001, des circonscriptions
administratives du Zou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 90-008 du 23 mai 1990, portant organisation et attributions des circonscriptions administratives durant la période de transition ;
 - Vu** la loi n° 2000-21 du 28 décembre 2000, portant Loi de finances pour la gestion 2001 ;
 - Vu** la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
 - Vu** le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
 - Vu** le décret n° 2000-94 du 03 mars 2000 portant approbation des budgets primitifs, gestion 2000, des circonscriptions administratives du Zou ;
 - Vu** le décret n° 2000-590 du 28 novembre 2000 portant approbation du collectif budgétaire, gestion 2000, de la sous-préfecture de Zogbodomè ;
- Sur** proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 31 janvier 2001 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés les budgets primitifs, gestion 2001, des circonscriptions administratives du Zou, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le Ministre des Finances et de l'Economie est autorisé, en cas de nécessité de service, à effectuer, par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des ordonnateurs locaux.

Les Préfets , Sous-Préfets et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3 :Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 05 février 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

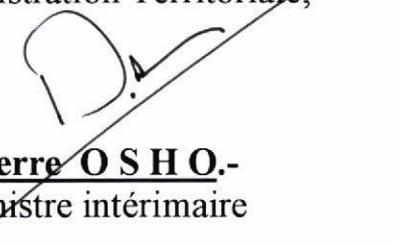
Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'action gouvernementale, du plan, du
développement et de la promotion de l'emploi,


Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,


Pierre John IGUE.-
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'administration Territoriale,


Pierre OSHO.-
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE 4 MISAT 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-

PREVISIONS BUDGETAIRES, GESTION 2001,
DES COLLECTIVITES LOCALES

DEPARTEMENT DU ZOU

COLLECTIVITES	SECTION ORDINAIRE		SECTION EXTRAORDINAIRE	
	RECETTES ORDINAIRES	DEPENSES ORDINAIRES	RECETTES EXTRAORDINAIRES	DEPENSES EXTRAORDINAIRES
Préfecture du ZOU.....	125 255 000	125 255 000	86 540 514	86 540 514
Circonscription Urbaine d'ABOMEY.....	71 000 000	71 000 000	7 000 000	7 000 000
Circonscription Urbaine de BOHICON...	196 204 300	196 204 300	69 556 000	69 556 000
Sous-Préfecture d'AGBANGNIZOUN.....	31 574 000	31 574 000	4 666 000	4 666 000
Sous-Préfecture de BANTE.....	39 140 000	39 140 000	36 700 000	36 700 000
Sous-Préfecture de COVE.....	43 710 000	43 710 000	9 245 000	9 245 000
Sous-Préfecture DASSA-ZOUME.....	76 150 000	76 150 000	103 600 000	103 600 000
Sous-Préfecture de DJIDJA.....	40 456 000	40 456 000	8 830 000	8 830 000
Sous-Préfecture de GLAZOUE.....	62 734 000	62 734 000	48 694 000	48 694 000
Sous-Préfecture de OUESSE.....	22 000 000	22 000 000	15 070 200	15 070 200
Sous-Préfecture de SAVALOU.....	70 012 270	70 012 270	61 460 000	61 460 000
Sous-Préfecture de SAVE.....	48 171 900	48 171 900	55 819 600	55 819 600
Sous-Préfecture de OUIHI.....	20 510 500	20 510 500	1 533 333	1 533 333
Sous-Préfecture de ZAGNANADO.....	34 437 200	34 437 200	6 445 190	6 445 190
Sous-Préfecture de ZA-KPOTA.....	23 674 000	23 674 000	3 600 000	3 600 000
Sous-Préfecture de ZOGBODOME.....	54 078 000	54 078 000	11 880 000	11 880 000

DEPARTEMENT DU ZOU

PREFECTURE DU ZOU

RECETTES ORDINAIRES : Cent Vingt Cinq Millions Deux Cent Cinquante
Cinq Mille francs..... 125 255 000

DECETTES EXTRAORDINAIRES : Quatre Vingt Six Millions Cinq Cent
Quarante Mille Cinq Cent Quatorze francs... 86 540 514

DEPENSES ORDINAIRES : Cent Vingt Cinq Millions Deux Cent Cinquante
Cinq Mille francs..... 125 255 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quatre Vingt Six Millions Cinq Cent
Quarante Mille Cinq Cent Quatorze francs... 86 540 514

CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Onze Millions de francs 71 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Sept Millions de francs..... 7 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Onze Millions de francs..... 71 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Sept Millions de francs..... 7 000 000

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES : Cent Quatre Vingt Seize Millions Deux
Cent Quatre Mille Trois Cents francs..... 196 204 300

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Soixante Neuf Millions Cinq Cent
Cinquante Six Mille Cinq Cents francs.. 69 556 500

DEPENSES ORDINAIRES : Cent Quatre Vingt Seize Millions Deux
Cent Quatre Mille Trois Cents francs..... 196 204 300

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Soixante Neuf Millions Cinq Cent
Cinquante Six Mille Cinq Cents francs.. 69 556 500

SOUS-PREFECTURE D'AGBANGNIZOUN

RECETTES ORDINAIRES : Trente et Un Millions Cinq Cent Soixante
Quatorze Mille francs..... 31 574 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quatre Millions Six Cent Soixante
Six Mille francs..... 4 666 000

DEPENSES ORDINAIRES : Trente et Un Millions Cinq Cent Soixante
Quatorze Mille francs..... 31 574 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quatre Millions Six Cent Soixante
Six Mille francs..... 4 666 000

SOUS-PREFECTURE DE BANTE

RECETTES ORDINAIRES : Trente Neuf Millions Cent Quarante
Mille francs..... 39 140 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Trente Six Millions Sept Cent
Mille francs..... 36 700 000

DEPENSES ORDINAIRES : Trente Neuf Millions Cent Quarante
Mille francs..... 39 140 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Trente Six Millions Sept Cent
Mille francs..... 36 700 000

SOUS-PREFECTURE DE COVE

RECETTES ORDINAIRES : Quarante Trois Millions Sept Cent
Dix Mille francs..... 43 710 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Neuf Millions Deux Cent Quarante
Cinq Mille francs..... 9 245 000

DEPENSES ORDINAIRES : Quarante Trois Millions Sept Cent
Dix Mille francs..... 43 710 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Neuf Millions Deux Cent Quarante
Cinq Mille francs..... 9 245 000

SOUS-PREFECTURE DE DASSA-ZOUME

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Seize Millions Cent
Cinquante Mille francs..... 76 150 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Cent Trois Millions Six Cent
Mille francs..... 103 600 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Seize Millions Cent
Cinquante Mille francs..... 76 150 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Cent Trois Millions Six Cent
Mille francs..... 103 600 000

SOUS-PREFECTURE DE DJIDJA

RECETTES ORDINAIRES : Quarante Millions Quatre Cent Cinquante
Six Mille francs..... 40 456 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Huit Millions Huit Cent Trente
Mille francs..... 8 830 000

DEPENSES ORDINAIRES : Quarante Millions Quatre Cent Cinquante
Six Mille francs..... 40 456 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Huit Millions Huit Cent Trente
Mille francs..... 8 830 000

SOUS-PREFECTURE DE GLAZOUE

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Sept Millions Sept Cent Trente
Quatre Mille francs..... 67 734 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quarante Huit Millions Six Cent
Quatre Vingt Quatorze Mille francs... 48 694 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Sept Millions Sept Cent Trente
Quatre Mille francs..... 67 734 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quarante Huit Millions Six Cent
Quatre Vingt Quatorze Mille francs... 48 694 000

SOUS-PREFECTURE DE OUESSE

RECETTES ORDINAIRES : Vingt Deux Millions de francs..... 22 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quinze Millions Soixante Dix
Mille Deux Cents francs.....15 070 200

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt Deux Millions de francs..... 22 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quinze Millions Soixante Dix
Mille Deux Cents francs.....15 070 200

SOUS-PREFECTURE DE SAVALOU

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Dix Millions Douze Mille
Deux Cent Soixante Dix francs..... 70 012 270

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Soixante et un Millions Quatre Cent
Soixante Mille francs..... 61 460 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Dix Millions Douze Mille
Deux Cent Soixante Dix francs..... 70 012 270

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Soixante et un Millions Quatre Cent
Soixante Mille francs..... 61 460 000

SOUS-PREFECTURE DE SAVE

RECETTES ORDINAIRES : Quarante Huit Millions Cent Soixante
Onze Mille Neuf Cents francs 48 171 900

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Cinquante Cinq Millions Huit
Cent Dix Neuf Mille Six Cents francs.. 55 819 600

DEPENSES ORDINAIRES : Quarante Huit Millions Cent Soixante
Onze Mille Neuf Cents francs 48 171 900

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Cinquante Cinq Millions Huit
Cent Dix Neuf Mille Six Cents francs.. 55 819 600

SOUS-PREFECTURE DE OUINHI

RECETTES ORDINAIRES : Vingt Millions Cinq Cent Dix
Mille Cinq Cents francs..... 20 510 500

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Un Million Cinq Cent Trente Trois
Mille Trois Cent Trente Trois francs.. 1 533 333

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt Millions Cinq Cent Dix
Mille Cinq Cents francs..... 20 510 500

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Un Million Cinq Cent Trente Trois
Mille Trois Cent Trente Trois francs.. 1 533 333

SOUS-PREFECTURE DE ZAGNANADO

RECETTES ORDINAIRES : Trente Quatre Millions Quatre Cent Trente
Sept Mille Deux Cents francs..... 34 437 200

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Six Millions Quatre Cent Quarante
Cinq Mille Cent Quatre Vingt Dix
francs..... 6 445 190

DEPENSES ORDINAIRES : Trente Quatre Millions Quatre Cent Trente
Sept Mille Deux Cents francs..... 34 437 200

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Six Millions Quatre Cent Quarante
Cinq Mille Cent Quatre Vingt Dix
francs..... 6 445 190

SOUS-PREFECTURE DE ZA-KPOTA

RECETTES ORDINAIRES : Vingt Trois Millions Six Cent Soixante
Quatorze Mille francs..... 23 674 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Trois Millions Six Cent Mille
francs..... 3 600 000

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt Trois Millions Six Cent Soixante
Quatorze Mille francs..... 23 674 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Trois Millions Six Cent Mille
francs..... 3 600 000

SOUS-PREFECTURE DE ZOGBODOME

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : Cinquante Quatre Millions Soixante Dix Huit Mille francs.....	54 078 000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : Onze Millions Huit Cent Quatre Vingt Mille francs.....	11 880 000
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : Cinquante Quatre Millions Soixante Dix Huit Mille francs.....	54 078 000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : Onze Millions Huit Cent Quatre Vingt Mille francs.....	11 880 000